

# MESSAGER DE TAHITI.

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS A 3 HEURES DU SOIR.

MAHARU 18. — N° 24.

## TE VEA NO TAHITI.

Mahana ma 12 Iunu 1869.

**PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance)**  
 Enfant... 10 fr.  
 Enfant... 10 fr.  
 Enfant... 10 fr.  
 Un anneau: 50 centimes.

**Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser**  
 AU BUREAU DE LA POSTE,  
 Imprimerie du Gouvernement.

**PRIX DES ANNONCES (non comptées)**  
 Les 20 premières lignes... 25 fr. la ligne.  
 Au-dessus de 20 lignes... 35 fr.  
 Les annonces caractères se paient à la feuille au prix des  
 premières impressions.



### SOMMAIRE.

Nominations. — Avis administratifs. — Liste de souscription pour la réception du duc d'Edimbourg. — Mouvements de part. — Annonces.

Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 6 juin 1869, M. Hautefeuille, lieutenant au vaisseau de 2<sup>e</sup> classe, embarqué sur le *Duchayla*, remplira les fonctions de chef d'état-major.

### Paquet, le 12 juin 1869

Samedi 5 juin, la frégate à vapeur *Duchayla*, commandée par M. de Jouslard, capitaine de vaisseau, quo, par un décret en date du 27 février 1869, S. M. l'Empereur a investi des doubles fonctions de Commandant des Établissements français de l'Océanie et de Commissaire Impérial près de S. M. la Reine Pomare, mouilla à 8 heures du matin sur notre rade. A 11 heures, une salve de quinze coups de canon annonça l'arrivée à terre de M. le Commandant de Jouslard. Il était attendu sur le quai par toute la garnison et armés et fut salué aux cris de *Vive l'Empereur!* par les troupes, qui l'accompagnaient jusqu'aux portes de l'hôtel du gouvernement.

Tous les officiers, tous les fonctionnaires de la colonie avaient été convoqués pour recevoir M. le Commandant de Jouslard, et lui furent présentés par M. le comte de la Roncière, qui se recommanda à M. de Jouslard comme son successeur.

Ce dernier prit la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Envoyé parmi vous par S. M. l'Empereur pour le représenter, j'espère trouver dans tous un dévouement, un zèle, une bonne volonté qui faciliteront et allégeront ma tâche, en même temps qu'ils seront la garantie de la bonne entente entre tous et qu'ils assureront le bien du service de l'Empereur. »

Après quelques mots échangés avec les chefs de service, les différents corps se retirèrent, et chacun emporta de cette présentation la meilleure impression.

M. le Commandant de Jouslard, après un long entretien qu'il eut avec M. le comte de la Roncière, et dans lequel la plus grande aménité ne cessa de régner de part et d'autre, désira être présenté à S. M. la Reine.

La Reine Pomare, pour recevoir cette visite, s'était entourée de son conseil privé. M. le comte de la Roncière présenta son successeur à Sa Majesté, disant qu'il espérait voir la Reine lui continuer la même confiance et l'amitié qu'elle lui avait toujours témoignées à lui-même.

La Reine répondit :

« Dites au nouveau Commissaire Impérial que je lui souhaite la bienvenue.  
 « Moi aussi j'aime à penser que mes relations avec lui seront agréables et qu'elles contribueront à assurer la prospérité de ce pays. »

M. le capitaine du vaisseau de Jouslard remercia la Reine en termes simples, et lui donna l'assurance que tous ses efforts tendraient à consacrer encore la bonne harmonie que les lois du Protectorat ont établie entre Sa Majesté et le Commissaire Impérial.

Il remit ensuite entre les mains de la Reine une lettre de S. M. l'Empereur par laquelle notre Auguste Protecteur confiait à M. le Commandant de Jouslard tous les droits et pouvoirs pour le représenter auprès de la Reine. L'Empereur faisait également connaître par la même lettre qu'il avait accordé un congé à M. le comte de la Roncière, et terminait par des vœux pour la prospérité et le bonheur de Tahiti, de la Reine et de toute sa famille.

La Reine, qui voulut se faire traduire la lettre immédiatement, parut très-sensible aux sentiments qu'elle exprimait. Elle le dit à M. le Commissaire Impérial, et ajouta qu'elle avait désiré beaucoup voir la famille impériale prospérer, et qu'elle remerciait l'Empereur de l'intérêt que Sa Majesté daignait prendre à sa personne et à ses fils.

La Reine présente ensuite à M. le Commandant de Jouslard les principaux membres de sa famille, parmi lesquels se trouvaient deux ou trois jeunes femmes d'une grande beauté. Elle présente ensuite son conseil privé.

Le Commissaire Impérial, après avoir de nouveau remercié la

Reine de son amicale réception, la félicita sur la beauté de son pays, sur la salubrité de son climat, et l'assura qu'il ferait ses efforts pour augmenter par le travail, l'industrie et le commerce la prospérité de Tahiti, qui, du reste, était dans la voie du progrès, et se plaisait à le reconnaître.

Le lendemain dimanche, à 8 heures du matin, le *Duchayla* fit une salve de 21 coups de canon, le pavillon du Protectorat arboré en tête de mât. Les visites de corps eurent lieu à 8 heures 1/2 à l'issue de la messe. M. le Commandant de Jouslard, par la manière à la fois digne et affable dont il sut accueillir tout le monde, se gagna toutes les sympathies des officiers placés sous ses ordres, comme la veille il avait su se concilier celles de la Reine et de M. le comte de la Roncière.

Mercredi un dîner d'adieu, offert par Sa Majesté à M. le comte de la Roncière, a réuni chez la Reine les membres de sa famille, comprenant ses fils et ses belles-filles, les fonctionnaires du pays, ainsi que M. Stewart, le chef de la florissante plantation d'Atimoua.

M. le Commandant Commissaire Impérial, entouré de son état-major, et M. le comte de la Roncière, sont arrivés à six heures au palais. Tous les invités y arrivaient à peu près au même moment, et après quelques instants donnés à l'accueil toujours si gracieux et si digne de S. M. la Reine Pomare, on s'est rendu dans la salle du festin. La Reine avait accepté le bras de M. le Commandant Commissaire Impérial.

L'ordonnance du repas aussi bien que l'ornementation de la table étaient parfaites. Tout était excellent et à profusion.

Au dessert, S. M. la Reine a porté le premier toast.

« Je bois, dit-elle, à la santé de S. M. l'Empereur des Français, à notre Auguste Protecteur, dont l'égide a toujours été un gage de progrès et de prospérité pour le pays, et dont la haute protection ne nous abandonnera pas. Je bois également à la santé de S. M. l'Impératrice, et à celle de S. C. le Prince Impérial. »

Les hourrahs de toute l'assemblée témoignèrent de la chaleur avec laquelle tous s'associaient à ces vœux.

M. le Commandant Commissaire Impérial a répondu en portant la santé de S. M. la Reine Pomare, et le remerciait des sentiments qu'elle venait d'exprimer, et a porté ensuite la santé de la famille de la Reine et des gracieuses princesses qui embellissent la réunion, et a ajouté que le gouvernement du Protectorat, qui fait l'union de la France et de Tahiti, assurait la prospérité de ces îles.

Les hourrahs les plus chaleureux acclamèrent la Reine Pomare.

Le prince Arifaïta s'est alors levé et a pris la parole pour souhaiter la bienvenue à M. le Commandant Commissaire Impérial.

Puis le toobiti Mahenuu, portant la santé de M. de la Roncière, a exprimé le vœu que de longs jours lui soient réservés à son retour en son pays natal.

Les danses et les jeux ont fait les frais de la soirée.

La Reine, avec la bienveillance toujours pleine de dignité dont elle sait s'entourer, a voulu s'entretenir avec ses principaux hôtes, tandis que les princesses, toujours si charmantes, se livraient gaieusement à la danse. Elles y apportaient toutes les grâces de leurs personnes et cette nature essentiellement musicienne qui fait d'elles de délicieuses danseuses.

Vers minuit, les invités ont commencé à se retirer, emportant les meilleurs souvenirs de cette fête si gracieusement offerte par S. M. la Reine.

### SECRETARIAT GÉNÉRAL

#### Souscription pour la réception du duc d'Edimbourg.

A Messieurs les Habitants, Colons et Résidents des îles Tahiti et Moorea.

E' homo,  
 Le conseil général, dans sa séance du 27 mai 1869,

Considérant les dépenses qui nécessairement seront occasionnées par la réception du prince Alfred, duc d'Edimbourg;

Considérant les ressources restreintes du budget local,  
 A résolu, pour recevoir dignement S. A. R. le duc d'Edimbourg, d'ouvrir une souscription par

E' homo e te te fema e te te fua Joaana e te mau papa e te atoa e na fema i Tahiti e Moorea.  
 E' homo,  
 Te apoo raa rahi i roto i tonsu putupu raa i te 27 no mai 1869,  
 I te hio raa i te mau haapanu raa moemi e tupa mo i te farii raa i te farii raa i te mau Arii raa i te duke no Etenepuru;  
 I te hio raa i te mau faufoa e vai i roto i te afiata o te fema nei,  
 E' haana ois, i te haana hana raa te farii raa i te mau Arii raa i te duke no Etenepuru, te faatia hia

pour les habitants des Iles Tahiti et Moorea.

Les lettres et cartes seront reçues tous les jours de 7 heures à 10 heures du matin, et de 1 heure à 5 heures du soir, au trésor de la Colonie, quai Napoléon, sous la direction d'artillerie.

La liste des souscriptions sera publiée chaque samedi au Messager de Tahiti.

Papeete, le 7 juin 1869.

Le Secrétaire général, T. PAPAI PARAU RAHI,

G. MARTIN.

Souscription pour la réception de S. A. R. le duc d'Edinbourg.

LISTE.

Table listing names and amounts for the subscription to the Duke of Edinburgh. Includes names like G. Martiny, Bardi, C. Siroger, Darling, Hoki, Honania, Neuvet, Arifages, Masson, Bachelin, Du Messall, and Mivilin.

Le Trésorier général, A.-M. ASSON.

Avis aux colons.

IMPORTATION DE COQUES.

Un grand nombre de colons se plaignant du manque de travailleurs, nous les prions d'envoyer au secrétariat général le nombre de coques de l'Inde qu'ils désirent importer, aux conditions suivantes :

Prime d'importation : 400 fr. (au plus)
Durée de l'engagement : 5 ans (avec renouvellement)

Si le nombre d'engages demandés est insuffisant, l'administration du secrétariat verra à traiter avec une maison d'exportation.

A great number of planters complain of the want of labourers. We request them to send in to the office of the Secretary General the number of coolies from India that they would like to have, and upon the following conditions:— To pay the expense of importing, about 400 fr. (at most), and the monthly wages of 15 fr.; the engagement to last five years, and then the parties to be sent home.

E rave rahi te feia faanapa parau haere nei h, sore ra to ta tanoa e rave ohipa e rana mai. Te parau hia tu nei ratou e o faite mai i te fare tora o te papai parau rahi nei i te rahi ra o te taeta no Indis, tai parau hia e o Coques, ia tetou i hinano, e mai te faatai mai e, na ratou e auhau i te moani no te faatoua rana mai, e riro e, tai 400 farane, e te moai avai hoi ta 15 farane. E fahu hia te faau ra ma ni nanao tahiti e pae, a faahoi ato ai i ratou i te tora. Mai te mea e, i rahi te taeta i ani hia mai, na te fare tora hia o

Should the number required be sufficiently large, the Secretary's administration will see about

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

D'un Jugement rendu par le tribunal de commerce des Etats du Protectorat, adhé à Papeete, le Tahiti, à la date du 9 juin 1869, diment enregistré, scellé et collationné.
Il appert que le sieur Alfred-Waley Hort, négociant, demeurant à Papeete, qui Napoléon, a été déclaré en état de faillite, à la requête de MM. Barnez et Gautier, négociants, demeurant et domiciliés en la ville de Bordeaux; Christian-Nelson, Broder et Co, négociants associés, demeurant et domiciliés en la ville de Sydney; John-Monak, négociant, demeurant et domicilié en la ville de Valparaiso (Chili), représentés à Tahiti, et co-intéressés, et que l'époque de la cessation de ses paiements a été fixée provisoirement au 16 février 1869.
Le même jugement a ordonné l'apposition des scellés au domicile du failli et par conséquent au besoin serail, et a désigné M. Jean-Baptiste THOMAS, juge-commissaire, et Georges Barde, adjudant, créancier, en qualité de syndic provisoire.
Et il a été dit que le jugement sera exécuté sous sa forme et teccur ci par provision.
Pour extrait certifié sincère et véritable par moi greffier soussigné.
17-12-juin-1 VICTOR DUPOND.

ENREGISTREMENT DE TERRES. — TOITE RAA PEVA.

L'Indigène Holanani a Tini-hau, demeurant à Pare, est dans l'intention de faire inscrire son nom sur la terre Atumatare, sise dans le district de Pare, et actuellement inscrite sous le n° 186, P, 21, au nom de son frère Faarua Pea Raufaa, décédé. Il désire, cette formalité remplie, la vendre à Mato a Outu.
17-12-juin-1

Te opana nei Holanani a Tini-hau, e tia i Pare, i te toite i hooa loa i te fenua ra o Atumatare, i te vai te mataeina ra o Pare, i te vai fomite hia i te vai nei i le n° 186, ap 31, i te ion o toa toana o Faarua Pea Raufaa, i pohe se noi. To hinaro nei oia e ti eite nei parau i ana nei i te haapo hia, e hoo ato ta Mato a Outu.

arranging with an exporting to papai parau rahi e faatu i te parau no te faata ra mai.

Enregistrement et Domaines.

SERVICE DE LA CURATELLE.

Les créanciers de feu sieur Frédéric Johnson, en son vivant débiteur à Papeete, sont priés de venir se compter du jeudi 17 juin courant, ils pourront se présenter au barreau de la curatelle pour toucher les sommes qui leur sont dues.

Avia.

Le borage des terres de Punnasui sera commencé le 15 juin. Les premières terres bornées seront celles du côté de Faas-Tarapa.

Parau faante.

Et te mahana 15 ho tūmā e hanamata hie i te otoi e te tūmā ra i te otoi e te mau fenua, 'tōa i Punnasui. E na te pēsu i te otoi i Faas te hanamata, oia hoi te mataeina tū ra o Eua-Tarapa. Te faite hia tu nei te faata 'tōa e te tūmā apoo ra na Punnasui i te otoi e te mau fenua 'tōa e hope noa 'e.

Le public est prévenu que le conseil de Punnasui bornera toutes les terres de ce district sous aucune exception.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE. Du vendredi 4 au jeudi 10 juin 1869 inclus.

- NAVIRE DE COMMERCE ENTÉE. 5 juin. Frégate à hélice française Duchesne, commandée par M. de Jonstard, capitaine de vaisseau, ven. de Panama en 32 jours; 250 hommes d'équipage. NAVIRES DE COMMERCE SORTIS. 6 juin. Citre du Protoc. Otrivari, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Mangatava en 9 jours; 1 passager. 6 juin. Citre de Borabora Pitulo, de 46 ton., cap. Nouv., ven. de Huahue en 6 jours; 11 passagers. 7 juin. Trois-mâts-burque anglais Midas, de 306 ton., cap. Mellicet, ven. de Rapa en 12 jours; 5 passagers. 7 juin. Citre de Protoc. Faate, de 16 ton., cap. Daniel Snow, ven. d'Ana en 2 jours; 5 passagers. 9 juin. Trois-mâts-burque anglais Madley's, de 348 ton., cap. Pein, ven. de Madia en 9 jours; 2 passagers. NAVIRES DE COMMERCE SORTIS. 5 juin. Citre de Borabora Pitulo, de 46 ton., cap. Nouv., ven. de Huahue en 6 jours; 11 passagers. 7 juin. Citre de Protoc. Otrivari, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Mangatava en 9 jours; 1 passager. 7 juin. Citre de Protoc. Faate, de 16 ton., cap. Daniel Snow, ven. d'Ana en 2 jours; 5 passagers. 9 juin. Trois-mâts-burque anglais Madley's, de 348 ton., cap. Pein, ven. de Madia en 9 jours; 2 passagers. NAVIRES DE COMMERCE SORTIS. 5 juin. Citre de Borabora Pitulo, de 46 ton., cap. Nouv., ven. de Huahue en 6 jours; 11 passagers. 7 juin. Citre de Protoc. Otrivari, de 42 ton., cap. Martin, ven. de Mangatava en 9 jours; 1 passager. 7 juin. Citre de Protoc. Faate, de 16 ton., cap. Daniel Snow, ven. d'Ana en 2 jours; 5 passagers. 9 juin. Trois-mâts-burque anglais Madley's, de 348 ton., cap. Pein, ven. de Madia en 9 jours; 2 passagers. BÂTIMENTS SUR RADE. DE COMMERCE. 3 avril. Transport à voiles Ewryale, commandé par M. Parryson, capitaine de vaisseau. 3 juin. Corvette à hélice Mègre, commandée par M. Aubé, capitaine de frégate. 5 juin. Frégate à hélice Duchesne, commandée par M. de Jonstard, capitaine de vaisseau. DE COMMERCE. 6 décembre 1868. Trois-mâts-burque du Prot. Normand, de 366 ton., capitaine Schneider. 1 juin 1869. Trois-mâts-burque anglais Midas, de 306 ton., cap. McKellon. 7 juin. Citre de Protoc. Faate, de 16 ton., cap. Daniel Snow. 9 juin. Trois-mâts-burque anglais Madley's, de 348 ton., cap. Pein.

La famille LABARRAGE a l'honneur d'offrir ses sincères condoléances aux personnes qui ont bien voulu assister à la messe qui a été célébrée le 8 courant pour le repos de l'âme de M. Jean-Baptiste LABARRAGE, décédé à Valparaiso le 14 mars dernier. Elle consocvner un reconnaissance souvenir de ce témoignage de sympathie.

VENTE OU LOCATION DE TERRES. — HOO RAA E TE TARAU RAA PEVA.

L'Indigène Fannasua Mutu-ama, à Teatou, demeurant à Pare, est dans l'intention de vendre à M. J. Brander les terres Teana, Touata, Mata, Talapa, Vaipapea, Vainourua, Vainarai et Vainouru, sises dans le district de Pare, sous-district de Pire, et non inscrites.

Te opana nei te taeta ra o Fannasua Mutuama a Teatou, Pare, est dans l'intention de vendre à M. J. Brander, i te hoo ato ia M. J. Brander i te mau fenua ra o Teana, Touata, Mata, Talapa, Vaipapea, Vainourua, Vainarai e Vainouru, i te vai ana i te mataeina ra i Pare, te mataeina ra o Pire, e sore i tomité hia.

L'Indigène Teata Teatou a Pare, demeurant à Pare, est dans l'intention de vendre à M. J. Brander les terres Vaipapea, Teana, Pehatunara, Ouechehi, Vaiteotea et Eteara, sises dans le district de Pare, sous-district de Pire et non inscrites.

Te opana nei te taeta ra o Teata Teatou a Pare, e tia i Pare, i te hoo ato ia M. J. Brander, i te mau fenua ra o Vaipapea, Teana, Pehatunara, Ouechehi, Vaiteotea e Eteara, i te vai ana i te mataeina ra i Pare, te mataeina ra o Pire, e sore i tomité hia.

L'Indigène Fannoa Mataia, domicilié à Pare, est dans l'intention de vendre à M. J. Brander la terre Teititi, sise dans le district d'Arue, et inscrite sous le n° 80.

Te opana nei te taeta ra o Fannoa Mataia, e tia i Pare, i te hoo ato ia M. J. Brander, i te mau fenua ra o Teititi, i te vai ana i te mataeina ra i Arue, e tomité hia i le n° 80.

Le fenua indigène Matli a Raufaa, demeurant à Punnasui, est dans l'intention de vendre à M. Buet, Agaisse et Co la terre Telamoro, sise dans le district de Punnasui, et enregistrée sous le n° 176.

Te opana nei te vahine ra o Matli a Raufaa, demeurant i Punnasui, i te hoo ato ia M. Buet, Agaisse mai i te fenua ra o Telamoro, te vai i tote i te mataeina ra i Punnasui, e te tomité hia i le n° 176.

Cabinet de lecture et location de livres, chez Morris, rue de la Petite-Pologne. — Prix modérés.

Circulating Library at Morris', Poland street. Terms reasonable. 19-12-jun-1